

Le Maire de Paris

Paris, le 5 SEP. 2008

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le courant de l'été 2008, la Ville de Paris a été destinataire de trois déclarations d'intention d'aliéner concernant des immeubles à usage de bureaux propriétés de l'Etat situés respectivement 69 quai d'Orsay (7^{ème}), 127 rue du Faubourg Saint-Honoré (8^{ème}) et 6 rue Cambacérès (8^{ème}).

Ces immeubles présentent la caractéristique d'être situés dans deux des arrondissements les plus déficitaires en logement social de la capitale. La taille et la configuration de ces biens sont parfaitement compatibles avec des opérations de reconversion en immeubles locatifs sociaux à destination des ménages, voire en structures d'hébergement. De telles opérations seraient tout à fait conformes aux orientations du PLU de la Ville de Paris qui vise à développer l'offre de logements sociaux dans ces secteurs déficitaires et répondre ainsi aux attentes légitimes des demandeurs de logement des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Aussi, ai-je été particulièrement surpris de découvrir qu'aucun de ces biens n'était inscrit dans le programme national de mobilisation du foncier public pour le développement de l'offre de logements pour la période 2008-2012 arrêté par le Comité Interministériel pour le Développement de l'Offre de Logements du 28 mars 2008, ni dans la liste initiale remise par la Préfecture de Paris et France Domaine au Secrétariat Général de la Ville de Paris. Cela me paraît particulièrement dommageable pour l'Etat qui a laissé passer l'occasion de réaliser un geste exemplaire en matière de politique du logement social dans la Région Ile-de-France alors même que les Etats Généraux du Logement en Ile-de-France ont insisté sur la nécessité d'accélérer le développement de l'offre de logements sociaux notamment dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU.

La préoccupation de valorisation financière maximale des biens de l'Etat semble ainsi prendre le dessus sur les politiques de logement, de solidarité et de cohésion sociale du gouvernement. Nous avons un souci analogue au sujet de la politique immobilière universitaire de l'Etat.

.../...

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Une concertation préalable aurait sans aucun doute permis de définir en amont et conjointement des programmations équilibrées pour ces différentes opérations. Afin de pallier ce manque, je souhaiterais que puisse être mis en place rapidement avec les services de l'Etat, sous l'égide du Préfet de Paris, un comité de suivi des cessions des propriétés de l'Etat et de ses établissements publics.

Ce comité, composé de représentants de l'Etat et de la Ville aurait pour vocation :

- d'étudier techniquement et financièrement l'ensemble des biens immobiliers et fonciers,
- de définir en amont les conditions et processus de lancement des ventes de ces biens, en distinguant :
 - ceux mobilisés entièrement pour des opérations de logements sociaux ou d'habitats spécifiques (exercice du droit de priorité),
 - ceux dédiés à des opérations de logements mixtes public/privé (appels d'offres basés sur des cahiers des charges précis en terme de programmation), notamment par transformation d'immeubles de bureaux,
 - les bâtiments incompatibles avec un usage en logement, et pour lesquels vous pourriez rapidement lancer les ventes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée. *Bien à vous*



Bertrand DELANOË